



HONORAIRES

SAS LES CONQUERANTS – L'immobilier par Rémi SERAIS

SIREN 480 414 069 – N° TVA intracommunautaire : FR 00480414069

Membre d'une association agréée par l'Administration Fiscale, acceptant le règlement des honoraires par chèque libellés à son nom

Carte Professionnelle (Transaction – Gestion) n° CPI 14012016000004030

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

7,00 % HT des sommes encaissées (8,40 % TTC*)

Garantie des loyers impayés :

3,40 % TTC* des sommes encaissées

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION

Locaux d'habitation vides ou meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 :

	HONORAIRES	A LA CHARGE DU LOCATAIRE	A LA CHARGE DU BAILLEUR
Entremise et négociation – Bien Hors Gestion	100 € TTC*		X
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail pour chacune des parties (Par m ² de surface habitable)	8 € TTC* / M ²	X	X
Etat des lieux pour chacune des parties (location vide ou meublée) (Par m ² de surface habitable)	3 € TTC* / M ²	Un mois de loyer	Un mois de loyer

Locaux d'habitation meublés non soumis à la loi du 6 Juillet 1989 : Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

Honoraires location garage et emplacement de stationnement : 120€ TTC*

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS

Honoraires de négociation : 20 % HT du loyer annuel

Rédaction du bail : 10 % HT du loyer annuel avec un minimum de 1 200 € HT

***TVA au taux en vigueur de 20 % incluse**

L'immobilier par Rémi SERAIS – SAS LES CONQUERANTS

Falaise - Potigny

Siège social 16 – 18 Rue DE LA PELLETERIE 14700 FALAISE

TRANSACTION IMMOBILIERE HABITATION

(Non Professionnelle et non commerciale. A la charge du vendeur /ou de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)

PRIX	TTC*	Mini TTC*
De 0 à 50 000 €	10 %	5 000€
De 50 001 à 80 000 €	9 %	5 400 €
De 80 001 à 110 000 €	8 %	7 200 €
De 110 001 à 180 000 €	7%	8 800 €
De 180 001 à 250 000 €	6,5 %	12 600 €
De 250 001 à 300 000 €	6 %	16 250 €
Plus de 300 000 €	5,5 %	18 000 €

TRANSACTION IMMOBILIERE D'ENTREPRISE

PRIX	HT	TTC*	Mini TTC*
De 0 à 75 000 €	10 %	12 %	6 500 €
De 75 001 à 115 000 €	9 %	10,80 %	9 000 €
De 115 001 à 150 000 €	8,50 %	10,20 %	12 420 €
De 150 001 à 230 000 €	8 %	9,60 %	15 300 €
De 230 001 à 305 000 €	7,50 %	9 %	22 800 €
Plus de 305 000 €	7 %	8,40 %	27 450 €

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC
Rémunération du forfait : Prix par lot ** (Immeuble à destination totale d'habitation)	Entre 180 € et 300 €
Prestations Particulières : coût horaire	76,80 €
Prestation individuelle : état daté	380 €

** Le montant des honoraires perçus dans le cadre du forfait ne saurait être inférieur à 150€ TTC*

Le montant des honoraires perçus dans le cadre du forfait ne saurait être inférieur à 1 800€ TTC

EVALUATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN DEHORS D'UN MANDAT :

Habitation 180 € TTC* à la charge du client bénéficiaire de la prestation
Locaux entreprise 250 € HT soit 300 € TTC* à la charge du client bénéficiaire de la prestation.

HONORAIRES de PRESTATIONS PARTICULIERES

- ♦ Présence avec pouvoir aux assemblées générales : 102 € TTC* par heure avec un minimum de 60 € TTC *
- ♦ Etablissement de devis et suivi des travaux : 3 % HT du montant des travaux TTC avec un minimum de 24 € TTC*
- ♦ Note fiscale annuelle pour déclaration de revenus immobiliers : 30 € TTC*
- ♦ Consultation-conseil-étude de dossier – constitution de dossier pour l'avocat et/ou huissier : vacation horaire : 102 € TTC l'heure – Etude complexe : 180€ TTC* l'heure
- ♦ Intervention hors horaires d'ouverture et jours fériés : majoration de 50%
- ♦ Pour les autres prestations, honoraires sur devis.

Honoraires au 01/12/2024

***TVA au taux en vigueur de 20 % incluse**